



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante et unième session
12-18 mai 2005
Bangkok

**QUESTIONS DE GESTION:
EXAMEN DES ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA CESAP**

(Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire)

INSTITUT DE STATISTIQUE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RÉSUMÉ

On trouvera ci-après le rapport annuel sur l'administration et la situation financière de l'ISAP et l'exécution de son programme de travail pour 2004. L'année écoulée a été principalement marquée par la formation dispensée à 79 personnes qui ont participé à quatre cours de formation de groupe sur la collecte, la compilation, le traitement, l'analyse et la diffusion de statistiques officielles organisés dans le cadre du programme de Tokyo et à 374 personnes venues de 41 pays qui ont participé aux six cours régionaux ou sous-régionaux organisés dans le cadre du programme hors site et consacrés à divers aspects de la statistique officielle, par pays. De plus, l'Institut s'est attelé à l'exécution du projet RAS/04/060 du PNUD (Élément 3 – Renforcement des capacités en matière de données/statistiques pour le suivi des OMD et l'établissement de rapports à leur sujet) avec deux activités de première importance: l'élaboration d'un programme/plan et d'un logiciel éducatif pour un cours de deux semaines sur les statistiques relatives aux OMD sur la base des indications d'un groupe d'experts et un premier séminaire à l'intention des directeurs des bureaux statistiques nationaux et des coordonnateurs du PNUD pour les OMD afin de sensibiliser davantage les bureaux statistiques nationaux à l'importance de fournir en temps utile des statistiques pertinentes et fiables qui permettent de produire des indicateurs mesurant l'avancement des OMD.

À sa dixième session, le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail pour 2005, défini l'orientation générale du programme de travail pour 2006-2007 et recommandé l'élaboration d'un programme hors site élargi pour après 2006. Il a aussi instamment invité les bureaux statistiques nationaux à intervenir auprès de leur gouvernement pour que celui-ci fasse part au Gouvernement japonais de l'importance qu'il accorde aux cours dispensés à Tokyo avec l'appui financier de l'Agence japonaise de coopération internationale. Il a réitéré qu'il importait que les États membres maintiennent, voire accroissent leurs contributions en espèces et en nature à l'ISAP pour garantir la viabilité financière de l'Institut.

Le Conseil d'administration a adopté un projet de statuts révisés de l'Institut, que la Commission devra examiner à sa soixante et unième session pour adoption.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX ET RÉSULTATS EN 2004	1
II. DIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
III. ADMINISTRATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL.....	4
IV. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS	4
V. CONTRIBUTIONS ANNONCÉES OU VERSÉES	5
VI. STATUTS RÉVISÉS	5

Annexes

I. Exécution du programme de travail en 2004	6
II. Programme des activités pour 2005	10
III. Programme de travail pour 2006-2007	13
IV. Contributions versées ou annoncées (2004-2005)	14
V. Projet de statuts révisés de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.....	15

INTRODUCTION

1. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) est devenu organisme subsidiaire de la CESAP le 1^{er} avril 1995. Il est établi à Chiba (Japon) en vertu d'un accord de siège conclu en 1970 par le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies. La Commission a adopté les statuts de l'Institut par sa résolution 51/1 du 1^{er} mai 1995. Elle est saisie du présent rapport annuel sur l'administration et la situation financière de l'Institut ainsi que l'exécution de son programme de travail conformément à l'article 5.9 des statuts.

I. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX ET RÉSULTATS EN 2004

2. Les programmes de formation de l'Institut comprennent a) des cours de formation de groupe dispensés à Chiba, dans la zone métropolitaine de Tokyo et b) un programme hors site incluant de la formation fondée sur la recherche et des cours, ateliers et séminaires spécifiques à un pays donné, qui sont organisés en collaboration avec les institutions partenaires nationales. En 2004, l'Institut s'est aussi attelé à l'exécution d'un projet étalé sur deux ans visant à renforcer les capacités en matière de données et de statistiques et à permettre ainsi de produire des données fiables et de qualité permettant le suivi de l'avancement des objectifs du Millénaire du développement (OMD) et l'établissement de rapports fiables sur les OMD dans le cadre de l'initiative pour les OMD en Asie et dans le Pacifique, appuyée par le PNUD (projet RAS/04/060). En tant que membre du système des Nations Unies, l'ISAP collabore avec d'autres institutions régionales et internationales, en particulier dans le cadre de leurs activités relatives à la formation statistique.

3. S'agissant du projet RAS/04/060, l'Institut a organisé une réunion d'experts chargée de réfléchir au type de formation nécessaire au renforcement des capacités statistiques dans le domaine des indicateurs relatifs aux OMD. Il en est issu des recommandations concernant le plan de cours, les méthodes de formation, les outils et les stratégies, le matériel didactique et les modalités de collaboration entre institutions internationales et régionales en vue de la tenue de quatre cours/ateliers sous-régionaux de deux semaines. L'Institut a aussi organisé un premier séminaire à l'intention des directeurs des bureaux statistiques nationaux et des coordonnateurs du PNUD pour les OMD afin de sensibiliser davantage les bureaux statistiques nationaux à l'importance de fournir en temps voulu des statistiques pertinentes et fiables qui permettent de produire des indicateurs mesurant l'avancement des OMD. De plus, ce séminaire a été l'occasion de renforcer la coordination entre les bureaux statistiques nationaux et les coordinateurs PNUD pour les OMD eu égard à l'établissement des rapports relatifs aux OMD. Dans ce contexte, les participants ont exposé les principaux éléments de leurs plans nationaux visant à améliorer les indicateurs disponibles, notamment pour ce qui est de leur production en temps voulu, du niveau requis de désagrégation et de leur fiabilité.

4. Quatre cours, organisés conjointement avec le Gouvernement japonais par le truchement de l'Agence japonaise de coopération internationale, ont été dispensés à Tokyo en 2004 et suivis par 79 participants au total, dont 16 venus de l'extérieur de la région de la CESAP. Parmi eux, 39 % étaient des femmes, soit un ratio hommes/femmes de 0,65. Les quatre cours cumulés ont fait 250 jours, pour un total de 5 599 jours/hommes de formation.

5. Six cours régionaux ou sous-régionaux, y compris deux programmes de formation fondés sur la recherche, et neuf cours nationaux ont été organisés dans le cadre du programme hors site. En outre, l'Institut a financé la participation de consultants à deux cours/ateliers régionaux organisés en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Division de statistique de la CESAP. Le programme hors site a permis de former un total de 374 personnes venues de 41 pays pour 154 journées de formation, soit 3 159 jours/hommes. Le ratio hommes/femmes a été de 0,48 pour les personnes sélectionnées pour les cours régionaux et de 0,79 pour les cours nationaux.

6. À l'issue de l'évaluation externe de l'ISAP menée en mars 2003, il avait été recommandé que l'Institut accroisse la pertinence de ses activités en matière de formation et contribue davantage au renforcement des capacités de la région en matière de formation, qu'il améliore ses résultats par une approche plus stratégique et systématique de la planification et de l'évaluation et qu'il assoie plus solidement sa viabilité administrative et financière. On verra ci-après comment ces recommandations ont guidé les stratégies programmatiques et les nouveautés mises en place en 2004.

7. Pour les cours régionaux et sous-régionaux organisés dans le cadre du programme hors site élargi approuvé par le Conseil d'administration, l'Institut a choisi comme stratégie d'exécution d'inviter les bureaux statistiques nationaux à accueillir et à organiser conjointement les cours jusqu'en 2006 en tant qu'institutions partenaires nationales. Le premier cours régional sur la mesure de la pauvreté a ainsi été organisé en collaboration avec l'Indonésie. De plus, plutôt que des bourses, l'Institut a fourni une assistance technique pour deux activités inscrites au programme. Dans le cadre du Programme de comparaison internationale pour l'Asie et le Pacifique, il a dépêché un expert aux ateliers de formation sous-régionaux tenus en Malaisie et en Inde concernant les enquêtes sur les prix. Il a aussi aidé à l'élaboration d'un manuel expliquant comment collecter et produire des statistiques du handicap sur la base de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, en vue de répondre aux besoins statistiques découlant du Cadre d'action du millénaire de Biwako pour promouvoir une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés en Asie et dans le Pacifique. Concernant les divers cours sous-régionaux organisés à l'intention des pays insulaires en développement du Pacifique, l'Institut a conclu des accords de coopération avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

8. L'Institut continue de répondre aux divers besoins de renforcement des capacités en sélectionnant au mieux les méthodes et les thèmes retenus pour ses formations statistiques. De plus en plus, l'accent est mis sur l'effet multiplicateur de la formation. C'est ainsi qu'on a fixé un objectif supplémentaire pour le sixième cours de formation modulaire de groupe sur les statistiques officielles: l'apprentissage par les participants de compétences et de techniques de formation afin qu'ils puissent conduire à leur tour, dans leur pays, des ateliers/séminaires à l'intention de leurs collègues et diffuser ainsi les connaissances acquises. Lors du cours sur les TIC, la conception de sites Web et le logiciel SPSS ont fait l'objet d'un nombre accru de séances de travail, de manière à renforcer la diffusion et l'analyse des données statistiques dans les services d'où venaient les participants.

9. Désireux d'accroître le nombre de participants tout en maintenant un bon rapport coût-efficacité, le Conseil d'administration avait décidé qu'à compter de l'année scolaire 2003, le programme de formation fondé sur la recherche ne serait plus dispensé à Tokyo mais hors site. Il a atteint ce double objectif puisqu'en 2004, 28 personnes ont suivi le programme intensif de six semaines, contre seulement 10 de 2001 à 2003.

10. Également soucieux de mieux répondre aux besoins des pays, l'Institut a fait montre d'une certaine souplesse dans les programmes de formation, qu'il les organise ou qu'il y prête son concours. Voici deux exemples de cette nouvelle politique. Dans un cas, grâce à l'appui financier du bureau de pays du FNUAP, deux fonctionnaires du service national de statistique afghan ont participé aux sessions de formation sur le logiciel Census and Survey Processing System (CSPro), un élément du troisième cours de formation de groupe pour l'application des technologies de l'information et de la communication aux processus statistiques. Par ailleurs, dans le cadre du programme hors site, il est arrivé que des cours nationaux soient ouverts à des pays ou régions limitrophes; c'est ainsi que des personnes venues de Chine et de Macao (Chine) ont participé au cours sur les techniques d'analyse des séries chronologiques statistiques organisé à Hong Kong (Chine) et que d'autres venues de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam ont participé au cours sur les classifications statistiques organisé au Cambodge.

11. L'infrastructure nécessaire à l'amélioration de la formation et la gestion interne du savoir ont été toutes deux renforcées avec le remplacement des tous les ordinateurs de l'Institut, l'acquisition d'applications et de logiciels statistiques de pointe et l'octroi de connexions Internet supplémentaires par le Gouvernement hôte (par les soins du Ministère des affaires intérieures et des communications).

II. DIXIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12. Le Conseil d'administration de l'Institut a tenu sa dixième session à Bangkok les 25 et 26 novembre 2004.

13. Ont participé à la session des représentants des neuf membres du Conseil d'administration (Australie, Chine, Fidji, Inde, Japon, Malaisie, République de Corée, Singapour et Thaïlande).

14. La CESAP était aussi représentée.

15. Étaient présents en tant qu'observateurs des représentants des membres et membres associés de la CESAP suivants: Afghanistan, Brunéi Darussalam, France, Hong Kong (Chine), Indonésie, Iran (République islamique d'), Kiribati, Macao (Chine), Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa et Viet Nam.

16. Étaient également présents en qualité d'observateurs des représentants des organes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ci-après: la Banque asiatique de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et la Banque mondiale.

17. À sa dixième session, le Conseil d'administration a élu les personnes suivantes par acclamation:

Président: M. Timoci Bainimarama (Fidji)

Vice-Président: M. Shuichi Watanabe (Japon)

18. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Questions découlant de la neuvième session du Conseil d'administration.
5. Rapport du Directeur de l'Institut.
6. Projet de statuts révisés de l'Institut.
7. Programme de travail de l'Institut pour l'année scolaire 2005.
8. Examen du projet de rapport annuel du Conseil d'administration à la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

III. ADMINISTRATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL

19. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'activité de l'Institut en 2004 (voir l'annexe I ci-jointe).

20. Le Conseil d'administration a approuvé le programme des activités pour 2005 (voir l'annexe II ci-jointe). Ces activités contribueront à l'obtention des réalisations escomptées inscrites au sous-programme Statistiques de la CESAP.

21. Le programme de travail pour 2006-2007 est résumé à l'annexe III. À sa neuvième session, le Conseil d'administration avait déjà approuvé le contenu du programme de cours dispensé à Tokyo pour la période 2005-2009; quant aux cours du programme hors site, ils sont conformes au cadre général du programme à long terme mentionné ci-dessus.

IV. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

22. Le Conseil d'administration a examiné la situation financière de l'Institut et l'exécution de son programme de travail.

23. Le Conseil d'administration a approuvé un projet de statuts révisés de l'Institut (voir l'annexe V ci-jointe).

24. Le Conseil d'administration a recommandé que l'Institut fasse une proposition de prolongation du programme hors site élargi au-delà de l'année scolaire 2006 (comprenant les incidences financières), que le Conseil examinera à sa prochaine session. Il a en outre vivement incité l'Institut à continuer d'étendre le réseau d'institutions nationales partenaires, y voyant un élément clé de la stratégie d'exécution du programme hors site élargi.

25. Le Conseil a recommandé que l'Institut s'enquière auprès des pays de leurs demandes et priorités en matière de formation de façon à mieux connaître les besoins dans ce domaine. Il a en outre recommandé que l'Institut se charge d'établir des priorités dans les demandes ainsi présentées par les pays en fonction de leur conformité avec les domaines d'intervention thématiques de la CESAP et de l'appartenance du pays demandeur à un des groupes reconnus comme prioritaires par la CESAP et l'Institut: pays les moins avancés, petits États insulaires en développement et pays en développement sans littoral.

26. À la suite de ses recommandations antérieures et de la demande pressante du Secrétaire exécutif tendant à ce que l'Institut passe rapidement à l'apprentissage en ligne, le Conseil a demandé à l'Institut de poursuivre les initiatives en cours visant à établir des contacts et des liens avec les matériels et les cours appropriés et à présenter des produits ou prototypes d'apprentissage en ligne à la prochaine session du Conseil.

27. Le Conseil d'administration a encouragé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à contribuer au budget de l'Institut et a instamment invité ceux dont la contribution n'atteignait pas le minimum recommandé par la Commission à en augmenter le montant, surtout s'ils bénéficiaient régulièrement de l'aide de l'Institut.

28. Le Conseil a exhorté les bureaux statistiques nationaux à appeler l'attention de leur gouvernement sur le questionnaire envoyé chaque année par le Ministère japonais des affaires étrangères concernant la coopération technique et les subventions qui s'y attachent, les invitations aux cours de formation de groupe étant envoyées surtout aux pays qui indiquent, dans le questionnaire mentionné, y accorder une grande importance.

V. CONTRIBUTIONS ANNONCÉES OU VERSÉES

29. Le Conseil d'administration a remercié le Gouvernement japonais et les États membres et organisations ayant contribué au financement du programme de travail en 2004 et annoncé des contributions pour 2005 (voir l'annexe IV).

VI. STATUTS RÉVISÉS

30. Le Conseil d'administration a approuvé les statuts révisés de l'Institut (voir l'annexe V ci-jointe), que la Commission devra examiner à sa soixante et unième session pour adoption.

*Annexe I***EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL EN 2004****Réalisations escomptées inscrites au sous-programme correspondant de la CESAP:**

1. Production et diffusion plus efficaces de données sur la pauvreté et sur les autres domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement et sur le développement économique et social, notamment des données décomposées par sexe et des données sexospécifiques et 2. Plus grande priorité donnée à l'utilisation des normes et principes statistiques reconnus internationalement.

Aperçu récapitulatif des résultats:

Le Conseil d'administration de l'ISAP a présenté son rapport à la Commission pour examen. Il a noté qu'au cours des deux années précédentes, l'Institut avait de plus en plus adapté ses orientations en matière de formation et ses stratégies d'exécution aux conséquences pour la statistique officielle nationale et internationale des orientations programmatiques de la CESAP et des accords issus des sommets mondiaux, en particulier pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aussi noté que les décisions relatives aux stratégies et activités inscrites au programme de travail étaient guidées par les recommandations issues de l'évaluation indépendante de l'Institut demandée par la CESAP et examinée lors de la deuxième partie de la cinquante-neuvième session de la Commission.

Les neuf membres du Conseil d'administration de l'Institut ont participé à la dixième session, tenue à Bangkok les 25 et 26 novembre 2004. Quatorze autres pays membres et membres associés de la CESAP et six organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et organisations intergouvernementales étaient aussi représentés. Le Conseil a noté la satisfaction des pays quant au renforcement de leurs capacités statistiques rendu possible par la formation organisée par l'ISAP dans le cadre de son programme dispensé à Tokyo et de son programme hors site. Il a appuyé la demande des pays visant à ce que l'Institut prolonge le programme hors site élargi au-delà de 2006, sous réserve des ressources financières nécessaires. Il s'est réjoui de constater que les pays souhaitaient voir l'Institut concrétiser ses initiatives en matière d'apprentissage en ligne et de gestion du savoir en commençant par développer les contenus et mettre en place une infrastructure d'appui en partenariat avec des institutions compétentes. Par ailleurs, le Conseil a invité instamment les pays à accroître leur contribution en espèces ou en nature et souhaité que d'autres pays apportent une contribution. Il a aussi souligné la nécessité d'une gestion financière interne plus stricte afin de compenser le manque à gagner à prévoir du fait de l'austérité financière du pays hôte. Enfin, il a demandé aux bureaux statistiques nationaux de se faire résolument l'avocat auprès de leurs agences de coopération technique traitant avec le Japon d'un appui constant au programme dispensé à Tokyo.

Quatre cours, organisés conjointement avec le Gouvernement japonais par le truchement de l'Agence japonaise de coopération internationale, ont été dispensés à Tokyo en 2004 et suivis par 79 participants au total, dont 16 venus de l'extérieur de la région de la CESAP. Parmi eux, 39 % étaient des femmes, soit un ratio hommes/femmes de 0,65. Les quatre cours cumulés ont fait 250 jours, pour un total de 5 599 jours/hommes de formation. Six cours régionaux ou sous-régionaux, y compris deux programmes de formation fondés sur la recherche, et neuf cours nationaux ont été organisés dans le

cadre du programme hors site. En outre, l'Institut a financé la participation de consultants à deux cours/ateliers régionaux organisés en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BASD) et la Division de statistique de la CESAP. Le programme hors site a permis de former un total de 374 personnes venues de 41 pays pour 154 journées de formation, soit 3 159 jours/hommes. Le ratio hommes/femmes a été de 0,48 pour les personnes sélectionnées pour les cours régionaux et de 0,79 pour les cours nationaux. Dans le cadre du projet RAS/04/060, l'Institut a organisé une réunion d'experts sur la conception de la formation nécessaire pour le renforcement des capacités statistiques dans le domaine des indicateurs relatifs aux OMD. Il a aussi organisé un premier séminaire à l'intention des directeurs des bureaux statistiques nationaux et des coordonnateurs du PNUD pour les OMD afin de sensibiliser davantage les bureaux statistiques nationaux à l'importance de fournir en temps voulu des statistiques pertinentes et fiables qui permettent de produire des indicateurs mesurant l'avancement des OMD. L'Institut continue de répondre aux divers besoins de renforcement des capacités en sélectionnant au mieux les méthodes et les thèmes retenus pour ses formations statistiques. Tous les cours qu'il dispense visent à faire connaître aux participants les normes statistiques internationales pertinentes. De plus en plus, l'accent est aussi mis sur l'effet multiplicateur de la formation. La réunion d'experts organisée dans le cadre du projet RAS/04/060 a abouti à des recommandations concernant le plan de cours, les méthodes de formation, les outils et les stratégies, le matériel didactique et les modalités de collaboration entre institutions internationales et régionales en vue de la tenue de quatre cours/ateliers sous-régionaux de deux semaines sur les statistiques relatives aux OMD. Quant au séminaire de lancement, il a été l'occasion de renforcer la coordination entre les bureaux statistiques nationaux et les coordonnateurs du PNUD pour les OMD concernant l'établissement des rapports relatifs aux OMD. Dans ce contexte, les participants ont exposé les principaux éléments de leurs plans d'action nationaux visant à améliorer les indicateurs disponibles, notamment pour ce qui est de leur production en temps voulu, du niveau requis de désagrégation et de leur fiabilité.

Quarante responsables de haut niveau venus de 33 pays ont pris part au troisième séminaire ISAP/CESAP de gestion, où il a été question de la nécessité pour les bureaux statistiques nationaux d'avoir une planification stratégique pour faire face à la demande de statistiques aux niveaux national, régional et mondial, découlant notamment des OMD. Des experts du Fonds monétaire international, du Comité du plan et de la coopération de la République démocratique populaire lao, de la Division de statistique de l'ONU et de Statistics New Zealand (bureau national statistique néo-zélandais) ont aidé l'ISAP et la Division de statistique de la CESAP pour les différents modules du Séminaire. Les participants ont noté que, dans la planification des activités des bureaux statistiques nationaux, il devrait y avoir une meilleure coordination entre les ministères détenteurs des données sectorielles, que les décideurs devraient être sensibilisés aux incidences des OMD sur les besoins en données statistiques et que se posait aussi la question de la convergence entre OMD et rapports sur le développement humain d'une part et objectifs de développement nationaux d'autre part. Ils sont convenus que producteurs et utilisateurs devaient interagir davantage, que les données devaient être rendues plus accessibles aux utilisateurs, qu'il fallait améliorer la capacité d'utilisation des données et que la qualité et la fourniture en temps voulu des données devaient progresser.

Les activités et les résultats décrits ci-dessus ont été financés à l'aide de trois sources: contributions du pays hôte, contributions d'autres pays membres et PNUD.

Compte commun de contributions (contributions annuelles versées par les membres et membres associés de la CESAP)

Cours de formation dispensés à Tokyo

Activité 1 – Cinquième cours de formation modulaire de groupe sur les statistiques officielles fondamentales, 6 octobre 2003-19 mars 2004

Activité 2 – Troisième cours de formation de groupe pour l'application des technologies de l'information et de la communication aux processus statistiques, 10 mai-9 juillet 2004

Activité 3 – Troisième cours de formation de groupe à l'analyse et à l'interprétation des statistiques officielles (statistiques sociales), 20 juillet-17 septembre 2004

Activité 4 – Cours de formation zonal sur la collecte et l'analyse des statistiques officielles à l'intention des pays d'Asie centrale

Programme hors site

Cours/ateliers régionaux

Activité 5 – Deuxième séminaire ISAP/CESAP de gestion à l'intention des responsables des systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique, Luang Prabang (RDP lao), 14-16 janvier 2004.

Activité 6 – Premier cours régional fondé sur la recherche, Manille, 16 février-26 mars 2004

Activité 7 – Cours/ateliers sur les prix et le Programme de comparaison internationale, Putrajaya (Malaisie), 22-27 mars 2004, et Goa (Inde), 29 mars-3 avril 2004

Activité 8 – Deuxième cours régional fondé sur la recherche, Daejeon (République de Corée), 16 août-24 septembre 2004

Activité 9 – Deuxième atelier sur l'amélioration des statistiques et de la mesure du handicap, Bangkok, 27-29 septembre 2004, et élaboration d'un manuel de formation sur la statistique du handicap

Activité 10 – Dixième cours/atelier sur les plans de sondage pour les enquêtes sur les ménages et les établissements, Calcutta (Inde), 18 octobre-12 novembre 2004

Activité 11 – Deuxième atelier sur l'établissement de partenariats en matière de formation statistique en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, 23-24 novembre 2004

Activité 12 – Premier cours régional sur la mesure de la pauvreté, Jakarta, 29 novembre-10 décembre 2004

Cours nationaux

Activité 13 – Cours national sur les techniques d'analyse des séries chronologiques statistiques, Hong Kong (Chine), 9-13 février 2004

Activité 14 – Cours/atelier national sur la planification stratégique, Bogor/Jakarta, 19-21 avril 2004

Activité 15 – Cours national sur les classifications statistiques, Phnom Penh, 26-30 avril 2004

Activité 16 – Cours national sur les statistiques de l'environnement, Beijing, 17-21 mai 2004

Activité 17 – Cours national sur les méthodes statistiques d'analyse des données, Colombo, 14-25 juin 2004

Activité 18 – Cours national sur l'analyse des données d'enquête, Putrajaya (Malaisie), 12-17 juillet 2004

Activité 19 – Cours national sur les estimations aréolaires aux Philippines, Manille, 19-30 juillet 2004

Activité 20 – Cours national sur la création, la gestion et la maintenance de bases de données, Colombo, 9-20 août 2004

Activité 21 – Cours national sur l'utilisation du logiciel Stata pour l'évaluation/enquête intégrée des conditions de vie des ménages au Myanmar, Yangon, 13-17 décembre 2004

<u>Coût total de la formation</u> (cours dispensés à Tokyo et programme hors site)	474 161,73
<u>Dépenses de personnel</u>	1 592 183,93
<u>Déplacements officiels</u>	30 808,77
<u>Dépenses diverses</u>	30 778,67

Projet PNUD RAS/04/060 – L'initiative pour les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique

Administrateurs – consultants	6 000
Déplacements officiels	16 550,02
Activité 1 – Réunion d'experts sur la conception de la formation nécessaire pour le renforcement des capacités statistiques dans le domaine des indicateurs relatifs aux OMD, Bangkok, 28-29 septembre 2004	
Formation de groupe	95 437,51
Activité 2 – Séminaire/atelier de lancement sur le renforcement des capacités statistiques dans le domaine des indicateurs relatifs aux OMD, Trivendrum, Kerala (Inde), 13-15 décembre 2004	
<u>Dépenses diverses</u>	1 074,72

*Annexe II***PROGRAMME DES ACTIVITÉS POUR 2005****Réalisations escomptées inscrites au sous-programme correspondant de la CESAP:**

1. Production et diffusion plus efficaces de données sur la pauvreté et sur les autres domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement et sur le développement économique et social, notamment des données décomposées par sexe et des données sexospécifiques et 2. Plus grande priorité donnée à l'utilisation des normes et principes statistiques reconnus internationalement.

***Produit A:* Service des organes intergouvernementaux et groupes d'experts**

<u>Description de l'activité</u>	<u>Coût</u> <u>(dollars É.-U.)</u>	<u>Source de financement</u> <u>prévue</u>
Soixante et unième session de la Commission	2 500	Compte commun de contributions
Onzième session du Conseil d'administration	6 500	Compte commun de contributions

***Produit B:* Outils de formation**

<u>Description de l'activité</u>	<u>Coût</u> <u>(dollars É.-U.)</u>	<u>Source de financement</u> <u>prévue</u>
Élaboration de prototypes d'outils de formation en ligne		Compte commun de contributions
Élaboration d'outils de formation pour le cours de formation sous-régional de deux semaines sur les statistiques liées aux OMD	14 800	Projet PNUD RAS/04/060

***Produit C:* Cours de formation régionaux/sous-régionaux sur la collecte, la compilation, le traitement, l'analyse et la diffusion de statistiques officielles**

<u>Description de l'activité</u>	<u>Coût</u> <u>(dollars É.-U.)</u>	<u>Source de financement</u> <u>prévue</u>
Cours de formation de groupe sur l'analyse, l'interprétation et la diffusion des statistiques officielles		Pays hôte (contributions en nature)
Cours de formation zonal sur la collecte et l'analyse des statistiques officielles à l'intention des pays d'Asie centrale		Pays hôte (contributions en nature)
Cours de formation modulaire de groupe sur les statistiques officielles fondamentales		Pays hôte (contributions en nature)
Cours de formation de groupe pour l'application des technologies de l'information et de la communication à la production et à la diffusion des statistiques officielles		Pays hôte (contributions en nature)

Produit D: Séminaires/ateliers/cours de formation régionaux/sous-régionaux/nationaux sur divers aspects des statistiques officielles de certains pays

<u>Description de l'activité</u>	<u>Coût (dollars É.-U.)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Onzième cours/atelier de quatre semaines sur les plans de sondage pour les enquêtes sur les ménages et les établissements	100 000	Compte commun de contributions
Troisième cours régional fondé sur la recherche	110 000	Compte commun de contributions
Deuxième cours régional sur la mesure de la pauvreté	65 000	Compte commun de contributions
Premier cours régional sur le Système de comptabilité nationale	65 000	Compte commun de contributions
Premier cours régional sur les prix et le Programme de comparaison internationale	40 000	Compte commun de contributions
Premier cours régional sur la gestion de la qualité des statistiques et les principes fondamentaux de la statistique officielle	40 000	Compte commun de contributions
Deuxième cours sous-régional sur la statistique à l'intention des pays insulaires en développement du Pacifique	76 000	Compte commun de contributions
Cours national sur l'utilisation des archives administratives pour l'établissement des statistiques sociales et culturelles	7 500	Compte commun de contributions
Cours nationaux sur le traitement assisté par ordinateur des données recueillies par enquête et sur les techniques de pointe d'attribution de valeur aux données pour le traitement des données de recensement ou d'enquête sur les établissements	7 500	Compte commun de contributions
Cours/ateliers nationaux sur les logiciels DevInfo et MS Access et le logiciel d'analyse statistique	7 500	Compte commun de contributions
Cours sous-régional sur les statistiques industrielles	7 500	Compte commun de contributions
Cours nationaux sur les statistiques de la pauvreté et les méthodes statistiques de base utilisant le logiciel Stata	7 500	Compte commun de contributions

Produit E: Projet PNUD RAS/04/060: Renforcement des capacités en matière de données/statistiques sur les OMD pour le suivi et l'établissement des rapports

<u>Description de l'activité</u>	<u>Coût (dollars É.-U.)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Premier cours/atelier sous-régional ISAP/PNUD sur les statistiques liées aux indicateurs relatifs aux OMD (RAS/04/060)	63 000	Projet PNUD RAS/04/060
Deuxième cours/atelier sous-régional ISAP/PNUD sur les statistiques liées aux indicateurs relatifs aux OMD (RAS/04/060)	56 000	Projet PNUD RAS/04/060
Troisième cours/atelier sous-régional ISAP/PNUD sur les statistiques liées aux indicateurs relatifs aux OMD (RAS/04/060)	60 000	Projet PNUD RAS/04/060
Quatrième cours/atelier sous-régional ISAP/PNUD sur les statistiques liées aux indicateurs relatifs aux OMD (RAS/04/060)	65 000	Projet PNUD RAS/04/060

Produit F: Coopération technique

<u>Description de l'activité</u>	<u>Coût (dollars É.-U.)</u>	<u>Source de financement prévue</u>
Séminaire de gestion pour les directeurs des bureaux nationaux de statistique d'Asie et du Pacifique	43 000	Compte commun de contributions
Séminaire d'évaluation régional pour l'examen des statistiques liées aux OMD	72 000	Projet PNUD RAS/04/060

Annexe III

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2007

Objectif du sous-programme:	Améliorer, sur demande des membres et membres associés, la capacité des systèmes statistiques nationaux à suivre les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs convenus internationalement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les principaux accords internationaux adoptés depuis 1992.
Réalisation escomptée a):	Renforcement de la capacité des services nationaux de l'Asie et du Pacifique, en particulier dans les pays les moins avancés, de fournir les données requises pour mesurer les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement.
Résultat intermédiaire a)1:	Les décideurs de haut niveau disposent d'une enceinte pour examiner les questions ayant des incidences sur la gestion et le développement des systèmes statistiques nationaux.
Produit:	Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts – <i>i) Commission – rapport du Conseil d'administration de l'ISAP (2006); rapport du Conseil d'administration de l'ISAP (2007).</i>
Résultat intermédiaire a)2:	Les statisticiens et utilisateurs officiels de la région disposent d'instances et d'autres moyens pour partager les pratiques performantes et formuler leurs points de vue communs sur les questions mondiales et régionales de statistique.
Produit:	Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts – <i>Sessions du Conseil d'administration de l'ISAP (2006, 2007)</i>
Résultat intermédiaire a)3:	Les statisticiens officiels de la région ont une bonne connaissance des normes statistiques internationalement reconnues et de la façon de produire les données de qualité requises pour mesurer le développement.
Produit:	Matériel didactique: <i>Matériels de formation sur divers aspects des statistiques officielles, y compris la production d'indicateurs des OMD; prototypes d'outils de formation en ligne</i>
Produit:	Cours de formation régionaux/sous-régionaux sur la collecte, la compilation, le traitement, l'analyse et la diffusion de statistiques officielles, y compris les statistiques requises pour la production d'indicateurs des OMD: <i>cours de formation de groupe dispensés à Tokyo (2006, 2007)</i>
Produit:	Séminaires, ateliers et cours de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux sur divers aspects des statistiques officielles définis par les pays, y compris les statistiques requises pour la production d'indicateurs des OMD: <i>programme hors site: 7 cours régionaux (2006); 1 cours sous-régional (2006); 2 cours sous-régionaux (2007)</i>
Résultat intermédiaire a)4:	Les statisticiens chevronnés de la région ont une bonne connaissance des questions de gestion opérationnelle concernant les systèmes statistiques nationaux et sont en mesure de coordonner leurs activités et stratégies avec celles de leurs partenaires.
Produit:	Coopération technique – <i>Séminaire régional de gestion pour les directeurs des bureaux statistiques nationaux (2006, 2007) et atelier régional sur la coordination des activités de formation statistique (2006).</i>

*Annexe IV***CONTRIBUTIONS VERSÉES OU ANNONCÉES (2004-2005)***Contributions annuelles ordinaires*

Pays/organisation	Contributions annoncées non régées pour 2004 (dollars É.-U.)	Contributions pour 2004 (dollars É.-U.)
Australie		
Brunéi Darussalam		15 000
Cambodge	1 000	
Chine		39 995
Fidji		10 000
Hong Kong (Chine)		30 000
Inde		14 962
Indonésie		
Iran (République islamique d')		10 000
Japon		1 743 300
Kiribati	775*	
Macao (Chine)		11 973,20
Malaisie		9 967
Maldives		1 000
Mongolie		1500
Myanmar	1 000	
Népal		3 000
Pakistan		14 990
Philippines		10 463,48
République de Corée		10 000
République démocratique populaire lao		
Samoa		
Singapour		14 985
Sri Lanka		9 969
Thaïlande		20 000
Tonga		1 000
Viet Nam		

Notes:

- Beaucoup de pays versent chaque année une contribution sans pour autant l'annoncer à la session de la Commission.
- La colonne "Contributions pour 2004" peut comprendre des versements reçus par la CESAP entre le 1er janvier et le 31 décembre 2004 au titre des contributions de 2003 ou 2005.
- * La contribution annoncée était de 1 000 dollars australiens.

Contributions extrabudgétaires

Pays/ organisation	Projet/activité	Contribution (dollars É.-U.)
PNUD	Projet PNUD RAS/04/060 – Initiative relative aux objectifs du Millénaire pour le développement (Élément 3: renforcement des capacités en matière de données/statistiques)	514 000

Annexe V

**PROJET DE STATUTS RÉVISÉS DE L'INSTITUT DE STATISTIQUE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

(tel qu'approuvé par le Conseil d'administration)

STATUTS ACTUELS	TELS QU'APPROUVÉS PAR LE CONSEIL
1. CRÉATION, STATUT ET COMPOSITION	<i>Création</i>
<p>1.1 L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommé l'« Institut ») a le statut d'organisme subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommée la « Commission ») en vertu de la résolution 50/5 de la Commission, en date du 13 avril 1994, et fonctionne conformément aux présents Statuts.</p> <p>1.2 Tous les membres et membres associés de la Commission peuvent participer aux activités de formation et autres activités de l'Institut.</p>	<p>1. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommé l'« Institut »), établi en mai 1970 sous le nom d'Institut asiatique de statistique et devenu juridiquement organisme subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommée la « CESAP » ou la « Commission ») en vertu des résolutions 50/5 et 51/1 de la Commission, en date du 13 avril 1994 et du 1^{er} mai 1995, continue d'exister sous le même nom et de fonctionner conformément aux présents Statuts.</p> <p>2. Tous les membres et membres associés de la Commission peuvent participer aux activités de formation et autres activités de l'Institut.</p> <p>3. L'Institut a le statut d'organisme subsidiaire de la CESAP.</p>
2. OBJECTIFS ET FONCTIONS	<i>Objectifs</i>
<p>2.1 L'Institut renforce, en assurant des formations pratiques à l'intention des statisticiens officiels, la capacité des membres et membres associés en développement et des économies en transition défavorisées de la région à collecter, analyser et diffuser les statistiques et à produire dans les délais des statistiques de haute qualité utilisables pour la planification du développement économique et social; il aide ces membres et membres associés et ces économies à mettre en place ou renforcer leurs moyens de formation statistique et à exécuter les activités connexes.</p>	<p>4. Les objectifs de l'Institut sont de renforcer, en assurant des formations pratiques à l'intention des statisticiens officiels, la capacité des membres et membres associés en développement et des économies en transition défavorisées de la région à collecter, analyser et diffuser les statistiques et à produire dans les délais des statistiques de haute qualité utilisables pour la planification du développement économique et social, et d'aider ces membres et membres associés et ces économies à mettre en place ou renforcer leurs moyens de formation statistique et à exécuter les activités connexes.</p>
3. SIÈGE DE L'INSTITUT	<i>Organisation</i>
<p>3.1 L'Institut a son siège dans la Zone métropolitaine de Tokyo, au Japon.</p>	<p>5. L'Institut a un conseil d'administration (ci-après dénommé le « Conseil »), un directeur et son personnel. La CESAP tient une comptabilité distincte pour l'Institut.</p>
4. ORGANISATION DE L'INSTITUT	
<p>4.1 L'Institut a un conseil d'administration (ci-après dénommé le « Conseil ») et un directeur. Il est doté de son budget et de son personnel propres.</p> <p>4.2 Sauf disposition contraire prise par l'Assemblée générale, le Règlement financier et le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies s'appliquent à l'Institut. Sauf décision contraire du Secrétaire général, les Règles de gestion financière, le Règlement du personnel et les instructions administratives de l'Organisation des Nations Unies s'appliquent à l'Institut.</p>	<p>6. L'Institut a son siège dans la Zone métropolitaine de Tokyo, au Japon.</p> <p>7. Les activités de l'Institut sont conformes aux grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission. Le Statut et le Règlement du personnel, le Règlement financier et les Règles de gestion financière personnel et les instructions administratives de l'Organisation des Nations Unies s'appliquent à l'Institut.</p>
5. CONSEIL D'ADMINISTRATION	<i>Conseil d'administration</i>

STATUTS ACTUELS	TELS QU'APPROUVÉS PAR LE CONSEIL
<p>5.1 Le Conseil comprend un représentant désigné par le pays hôte de l'Institut et huit représentants désignés par les autres membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Le Président du Comité de statistique – ou en son absence un des vice-présidents – et le Secrétaire exécutif – ou son ou ses représentants – assistent aux réunions du Conseil sans droit de vote. Le Directeur de l'Institut exerce les fonctions de secrétaire du Conseil.</p> <p>5.2 Sauf en ce qui concerne le représentant désigné par le pays hôte de l'Institut, les membres du Conseil sont élus pour une période de cinq ans, mais sont rééligibles. La première élection de membres et membres associés au Conseil aura lieu lors de la session de la Commission en 1995.</p> <p>5.3 Des représentants des gouvernements autres que ceux visés au paragraphe 1 ci-dessus, ainsi que de tels organes des Nations Unies, organismes internationaux et organisations nationales que le Conseil jugera appropriés, peuvent être invités à assister à ses réunions en qualité d'observateurs.</p> <p>5.4 Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP. La session inaugurale sera convoquée aussitôt que possible après l'adoption des statuts.</p> <p>5.5 Le Conseil se réunit au moins une fois l'an et adopte son règlement intérieur. Il se réunit en session extraordinaire lorsque la majorité de ses membres en font la demande au Secrétaire exécutif de la CESAP.</p> <p>5.6 La majorité des membres du Conseil constitue le quorum.</p> <p>5.7 Chaque membre du Conseil dispose d'une voix. Les décisions du Conseil sont prises par consensus ou, lorsque cela n'est pas possible, à la majorité des membres présents et votants.</p> <p>5.8 À chaque session ordinaire, le Conseil élit un président et un vice-président. Ceux-ci demeurent en fonction jusqu'à la session ordinaire suivante du Conseil. Le président ou, en son absence, le vice-président préside les réunions du Conseil.</p> <p>5.9 Le Conseil passe en revue les opérations de l'Institut et examine et adopte les programmes de travail annuels et à long terme de ce dernier. Il présente un rapport annuel sur l'exécution des programmes à la Commission à chacune de ses sessions. Les rapports du Conseil sont également présentés au Comité de statistique de la CESAP à chacune de ses sessions.</p> <p>5.10 Le Conseil prend en considération les recommandations du Comité de statistique concernant la nature et l'ordre de priorité des activités de formation statistique destinées aux pays de la région.</p>	<p>8. L'Institut est doté d'un Conseil d'administration composé d'un représentant désigné par le pays hôte de l'Institut et de huit représentants désignés par les autres membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Ceux-ci sont élus pour une période de cinq ans, mais sont rééligibles. Le Secrétaire exécutif de la CESAP – ou son ou ses représentants – assiste aux réunions du Conseil.</p> <p>9. Le Directeur de l'Institut exerce les fonctions de secrétaire du Conseil.</p> <p>10. Des représentants des a) États qui ne sont pas membres du Conseil, b) des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées ou apparentées et c) de toutes autres organisations que le Conseil jugera appropriées et d) des experts dans des domaines intéressant le Conseil, peuvent être invités à assister à ses réunions.</p> <p>11. Le Conseil se réunit au moins une fois l'an et adopte son règlement intérieur. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP; une session extraordinaire peut être convoquée à l'initiative du Secrétaire exécutif de la CESAP ou lorsque la majorité des membres du Conseil en font la demande.</p> <p>12. La majorité des membres du Conseil constitue le quorum.</p> <p>13. Les neuf représentants composant le Conseil en application du paragraphe 8 ci-dessus disposent d'une voix chacun. Les décisions et recommandations du Conseil sont adoptées par consensus ou, lorsque cela n'est pas possible, à la majorité des membres présents et votants.</p> <p>14. À chaque session ordinaire, le Conseil élit un président et un vice-président. Ceux-ci demeurent en fonction jusqu'à la session ordinaire suivante du Conseil. Le président ou, en son absence, le vice-président préside les réunions du Conseil. Si le président ne peut achever le mandat pour lequel il a été élu, le vice-président fait office de président pendant le restant du mandat.</p> <p>15. Le Conseil examine l'administration et la situation financière de l'Institut et l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif de la CESAP présente un rapport annuel, qui est adopté par le Conseil, à la session annuelle de la Commission.</p> <p>16. Le Conseil examine et adopte des plans de travail annuels et à long terme conformes au programme de travail.</p>
6. DIRECTEUR ET PERSONNEL	<i>Directeur et personnel</i>
<p>6.1 Le Directeur est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, après consultations avec le Conseil, en principe pour une période ne dépassant pas cinq ans. Le personnel de l'Institut est également nommé par le Secrétaire général. Tous les engagements sont des engagements de durée déterminée limités au service de l'Institut.</p>	<p>17. L'Institut a un directeur et un personnel propre, qui sont des fonctionnaires de la CESAP nommés suivant les règlements, règles et instructions administratives pertinents de l'ONU. Le directeur et les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs sont en principe nommés pour une durée totale ne dépassant pas cinq ans. Tous les engagements sont accordés pour une durée déterminée et limités au service de l'Institut.</p>

STATUTS ACTUELS	TELS QU'APPROUVÉS PAR LE CONSEIL
<p>6.2 Le Directeur administre et gère les affaires de l'Institut conformément aux directives données par le Conseil et il est responsable envers le Secrétaire exécutif de la CESAP de l'exécution des travaux de l'Institut. Il est responsable de la garde, de l'installation et de l'entretien, de l'assurance et du remplacement, en tant que de besoin, de tout le matériel fourni à l'Institut sauf celui fourni par le Gouvernement hôte.</p> <p>6.3 Il établit et présente au Conseil un rapport annuel sur l'administration et la situation financière de l'Institut et l'exécution de ses programmes.</p>	<p>18. Le directeur est responsable envers le Secrétaire exécutif de la CESAP de l'administration de l'Institut, de l'établissement des plans de travail annuels et à long terme et de l'exécution du programme de travail.</p>
<p>7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET CONNEXES RELATIVES À L'INSTITUT</p>	<p><i>Ressources de l'Institut</i></p>
<p>7.1 Les ressources de l'Institut comprennent les contributions volontaires en espèces ou en nature reçues:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Du Gouvernement japonais; b) Des autres gouvernements; c) Des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies; d) D'autres sources. <p>7.2 Un fonds d'affectation spéciale sera créé, en conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, pour recevoir et gérer les ressources financières de l'Institut.</p> <p>7.3 Reconnaissant que la viabilité financière de l'Institut relève de la responsabilité de ses membres et membres associés, la Commission examine à chaque session l'état des ressources de l'Institut sur la base du rapport du Conseil et formule telles recommandations qu'elle juge appropriées pour que l'Institut et ses programmes disposent toujours en temps voulu de ressources suffisantes.</p> <p>7.4 L'Institut est administré sur une base économique et financière saine.</p>	<p>19. Tous les membres et membres associés de la CESAP devraient être instamment invités à verser régulièrement une contribution annuelle aux activités de l'Institut. Comme voulu au paragraphe 5, l'Organisation des Nations Unies gère un fonds d'affectation spéciale pour l'ISAP, où sont gardées en dépôt les contributions versées à l'Institut, qui ne peuvent être utilisées qu'aux seules fins de ses activités, sous réserve des dispositions du paragraphe 21 des présents Statuts.</p> <p>20. Les organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et autres sources sont aussi encouragés à verser une contribution volontaire aux activités de l'Institut. L'Organisation des Nations Unies gère des fonds d'affectation spéciale distincts pour les contributions volontaires versées aux fins des projets de coopération technique ou autres contributions volontaires extraordinaires versées aux fins des activités de l'Institut.</p> <p>21. Les ressources financières de l'Institut sont administrées conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.</p>
<p>8. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES ET LES AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES</p>	
<p>8.1 L'Institut peut établir et entretenir les relations qu'il juge appropriées avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres institutions internationales.</p>	
	<p><i>Amendements</i></p> <p>22. Des amendements peuvent être apportés aux présents Statuts par une résolution de la Commission.</p>

STATUTS ACTUELS	TELS QU'APPROUVÉS PAR LE CONSEIL
	<i>Questions non couvertes par les présents Statuts</i>
	23. Pour toute question de procédure non couverte par les présents Statuts ou le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration en application du paragraphe 11 des Statuts, ce sont les dispositions pertinentes du règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui s'appliquent.
	<i>Entrée en vigueur</i>
	24. Les présents Statuts entreront en vigueur à la date de leur adoption par la Commission.

- - - - -